

ASSEMBLEE GENERALE Vendredi 12 DECEMBRE 2014 à 10H45 au Domaine du Rayol Canadel

PROCES VERBAL

PRESENTS

Pour le collège I :

- Alain BENEDETTO: Maire de Grimaud
- Jean-Jacques COURCHET, Maire de la Garde Freinet

Pour le collège II :

- Julien COTTURA et Laurent AUDIFFREN, représentants les Jeunes Agriculteurs du Var
- Loïc DE SALENEUVE, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Var
- Liliane MAILLARD, attachée de direction à l'U.P.V.
- Christian MERCIER, Vice-Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Jean-Nicolas PHILIPPIN, Directeur de l'agence de Saint-Tropez, représentant la C.C.I.V. du Var
 - Jean-Daniel TAVE, Président de l'U.P.A. du Var

Pour le **collège IV**:

- Hervé BESANCON
 - Claude CAVALIE
 - Lucien COREL
 - Annie DEMESY
 - Jean-Baptiste FALDUTO
 - Jacques- André FAURE
 - Colette FORESTIER
 - Catherine FOURNIL
 - Michel GRANDIN
 - Roger LAURENT
 - Anne-Marie MANSIAUX
 - Bernard MIGNUCCI
 - Francis MONNI
 - François REMOND
 - Nicole TRONCHE

Pour le collège V:

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de Maures Développement Durable

AUTRES PERSONNES PRESENTES:

- Frédéric DESCAMPS, Conseiller municipal délégué à l'environnement à la mairie de Cabasse
- Carole BLION , représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association
 - Sandra BOYER, assistante parlementaire de Jean-Michel COUVE
 - Marie-Christine HAMEL
 - Sylvaine LAURENT
 - Georges MASCIA

POUVOIRS ADRESSES:

- Christine AMRANE, Maire de Collobrières,
- Florence LANLIARD, Maire de Le Plan de la Tour
- Claude PIANETTI, Maire de Vidauban
- Gabriel UVERNET, Maire de Le Thoronet
- Antoine PASTORELLI, représentant de la FDSEA du Var
- Robert BOUCHARD, représentant le Collectif DCA PACA
- Maryse DUJARRIC
- Julien DESMET

EXCUSES:

- François ARIZZI, Maire de Bormes les Mimosas
- Jean-Marc GAETANO, Secrétaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var
- François MINNINGER
- Rose MINNINGER
- Annick NAPOLEON
- Jean PLENAT, Maire du Rayol Canadel
- Alain RYARD
- Dany RYARD
- Jocelyne SENEQUIER
- Jean-Jacques VAISSIERE, Vice Président de l'UDVN 83

Conformément aux statuts de l'association, article 9, l'assemblée générale peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

10H 30 : Accueil des participants

10 H 45:

- → Rapport d'activités et bilan financier 2013
- → Rapport d'activité et situation financière 2014
- → Perspectives 2015 (projet d'actions, orientation budgétaire)
- → Composition du bureau
- → Présentation des résolutions du Conseil d'administration
- → Questions diverses

Jean-Michel COUVE remercie Monsieur André DEL MONTE, Conseiller municipal à la mairie du Rayol Canadel sur Mer et Président du Conseil d'Administration de l'association du Domaine du Rayol pour son accueil du CA et de l'AG de « Maures Développement Durable » dans ce lieu, véritable joyau du patrimoine varois.

André DEL MONTE souhaite la bienvenue aux participants à la réunion et évoque la part que tient à prendre le Domaine dans la présentation et la valorisation des richesses naturelles du Var et la similitude de ses objectifs avec les travaux de Maures Développement Durable : « Le Var ne se limite pas au soleil et aux plages de l'été »

Le conseil d'administration du Domaine est composé d'une vingtaine de membres et dirigé par une équipe de 23 personnes à temps plein sous la conduite d'Olivier ARNAUD, leur Directeur.

Les Jardins rassemblent un grand nombre d'espèces végétales dites « méditerranéennes » mais originaires de diverses régions du monde. Avec sa frange littorale, il constitue une fenêtre sur la méditerranée, reliant en une unité harmonieuse les patrimoines naturel, architectural et culturel.

Nicolas BIASOTTO, Responsable développement et qualité de l'association du Domaine, présente un power point.

- Le Domaine s'étend sur 20 hectares dont 7 sont aménagés en jardins paysagers. En 1989, le Conservatoire du Littoral a acquis cette propriété afin d'en garantir la pérennité.
- Gilles CLEMENT propose, alors, d'associer des paysages ayant en commun le climat méditerranéen et de créer « Le Jardin des Méditerranées ». Son parcours permet le voyage et la découverte d'espèces végétales spécifiques issues d'autres parties du monde bénéficiant de ce même type de climat. A ce titre, il est un « Jardin planétaire » ou l'homme se veut le gestionnaire de la biodiversité.
- Ouvert en permanence, le Domaine accueille 75 000 visiteurs par an. Des événements culturels et diverses manifestations y sont organisées : concerts, des « soirées romantiques » en juillet/août, journées du patrimoine, expositions temporaires.....
 Mais, c'est, aussi, un lieu de formations, agréé par l'état avec pour objectif la sensibilisation, la transmission et le partage des connaissances dans le domaine des jardins et des plantes.
 - On y trouve une librairie spécialisée ainsi qu'une matériauthèque et on y organise des visites guidées. Enfin, particuliers et entreprises peuvent y tenir des séminaires et y déjeuner au « restaurant des jardiniers ».

Il nous invite à une visite en fin de réunion et nous engage à faire connaître « ce petit bout de terre qui a su mettre en lumière les interactions de l'Homme et de la Nature ».

<u>Jean-Michel COUVE</u> remercie Messieurs DELMONTE et BIASOTTO pour cette très intéressante présentation et félicite l'équipe du Domaine pour la qualité du travail qui y est accompli.

- Il salut les membres participants et note avec plaisir la présence des Maires de Grimaud (Alain BENEDETTO) et de la Garde-Freinet (Jean-Paul COURCHET).
- Il informe de la tenue précédemment du Conseil d'Administration de l'association composé des membres des collèges I, II et V.
 - L'ordre du jour en était : rapport d'activités 2013-2014, bilan financier 2013, situation financière 2014 et perspectives 2015.
 - Les délibérations seront mises en débat au cours de cette assemblée générale, au travers de résolutions sur lesquelles elle aura à se prononcer.
- Il remercie les adhérents de leur fidélité à l'association et tient à leur exprimer ses excuses pour la trop longue période durant laquelle ils n'ont plus été informés de l'avancée des dossiers.
 - De fait, l'action de Maures Développement Durable a été longuement freinée. Tout d'abord par le départ, à l'été 2013, du Chargé de mission, Hervé PASSAMAR, puis par les élections politiques successives qui se sont déroulées en mars 2014 pour les municipales, au printemps pour les européennes et en septembre pour les sénatoriales .

Toutefois, comme le révèle le rapport de présentation joint à ce dossier, si la recherche de partenariats financiers a été retardée, l'association a mis ce temps à profit pour se restructurer et préparer sa feuille de route pour 2015.

Ces avancées ont été réalisées grâce à la participation toujours active et précieuse de Carole BLION, Expert-comptable mais aussi administrative ainsi qu'à la contribution fructueuse de Sandra BOYER, notre secrétaire à temps partiel.

Il faut noter aussi que les travaux ont pu être repris grâce à l'aide de Frédéric MARTOS, Agent du Conseil Général, qui s'est mis, tout au long de l'année 2014 sur ses temps libres et gracieusement, à sa disposition pour faire avancer les dossiers en cours.

Jean-Michel COUVE retrace, à nouveau, les fondements et les objectifs de l'association dont les participants pourront prendre connaissance dans la plaquette, rédigée et imagée en 2013 et qui a fait l'objet, cette année là, d'une première diffusion en Juin.

Il rappelle la particularité de la conduite des travaux de l'association, en concertation permanente entre les décideurs politiques et les représentants de la société civile ainsi que l'originalité de la conception d'un territoire des Maures englobant autour du massif forestier, son littoral et ses plaines agricoles qui le bordent.

Il conclut son intervention en rappelant sa conviction selon laquelle les populations et les acteurs de ce territoire confrontés à une croissance démographique aussi forte qu'inéluctable, à des contraintes de préservation des espèces tant nationales, qu'européennes, législatives ou réglementaires, terrestres ou maritimes, ainsi qu'à des forts risques en terme d'inondations et d'incendies, ne pourront éviter la fatalité du « fil de l'eau » qu'en concevant <u>leur</u> projet de développement durable de <u>leur</u> territoire, celui-ci intégrant la préservation/valorisation des patrimoines, l'annualisation et la diversification des économies ainsi que la nécessité de formations centrées sur les questions touchant à l'environnement méditerranéen.

Un document de préparation contenant les rapports d'activités et financier, les bilan et comptes de résultat, l'attestation de l'expert-comptable, le budget prévisionnel, et le texte des résolutions, est distribué à chacun des membres présents.

I PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES et du BILAN FINANCIER 2013

1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

• Premier semestre de l'année 2013, les activités de l'association ont été concentrées sur :

A - Modifications des statuts

<u>L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2013</u> en Mairie de la Garde-Freinet a décidé la modification des statuts de l'association. Cette refonte concernait plusieurs articles :

- ➤ <u>Article 3</u>: le changement de siège social, Place Celli Résidences du Port à Saint-Tropez 83990
- ➤ <u>Article 5</u>: la composition des membres de association avec l'introduction d'un cinquième collège. Rappel de cet article :
 - 1. Collège 1 : les Elus représentant les communes ou groupements de communes du territoire en la personne de leur maire ou de leur président en exercice.
 - 2. Collège 2 : les personnes morales représentant les organisations professionnelles et associatives, concernés par l'objet de l'association. ..

- 3. Collège 3 : les entreprises partenaires représentant les acteurs économiques intéressées par les travaux de l'association.
- 4. Collège 4 : les citoyens, personnes physiques intéressées par l'objet de l'association.
- 5. Collège 5 : les personnes ressources c'est à dire toutes personnes qualifiées pour l'objet de l'association, appelées par elle, au titre de leurs connaissances et de leurs expertises.
- ➤ <u>Article 8</u>: la composition de l'assemblée générale : tous les membres des cinq collèges siègent à l'assemblée.
- Article 11: la composition du Conseil d'administration:
 - ✓ Seuls les membres des collèges 1 2 et 5 siègent.
 - ✓ La composition du bureau du C.A. : avec au minimum un président, un trésorier et un secrétaire.
 - ✓ Le nombre de présences requis pour la validation des délibérations prises en C.A.
- Article 12: les pouvoirs du Conseil d'administration.
- ➤ <u>Article 14</u>: les cotisations des membres, par collège, sont fixées par le Conseil d'Administration.

B - Fonctionnement de l'association .

- ➤ Hervé PASSAMAR a poursuivi sa mission d'assistance à la démarche active et opérationnelle d'un développement territorial et de mise en œuvre des objectifs issus du diagnostic jusqu'en juillet 2013. Il a participé aux différentes réunions de réalisation de la plaquette de communication, et du Forum, organisé en juin 2013 à Cavalaire. Il a été le lien entre le président, les membres de l'association et les différents partenaires.
- Le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA a été investi de deux missions : celle d'établir et de présenter les comptes de l'association mais, également celle, administrative, contribuant ainsi à la modification des statuts, l'organisation, le déroulement et les compterendus des assemblées générales, etc.

C – Communication et promotion.

- > Ont été mis en oeuvre :
 - <u>Plaquette d'informations promotionnelle sur les objectifs et les</u> actions de l'association

Dès la fin de l'année 2012, nous avons travaillé à la rédaction d'un document de synthèse des études entreprises au cours de l'année 2012 et devant nous permettre l'édition d'une plaquette de communication à usage externe. Un groupe de travail spécifique a été constitué et s'est réuni plusieurs fois en début d'année 2013, afin de valider son contenu.

Après plusieurs ébauches (format, pagination, design, iconographie, ..), une option tendant à la rendre la plus lisible et attractive possible a été retenue. Conçue sur un format A4 en quadrichromie, et sur papier glacé, elle se présente sur quatre pages recto-verso. En première page, une carte du territoire des Maures dans le Var est représentée, avec le logo de l'association.

Élaborée avec la participation gracieuse de la société Latitude-Gallimard, cette plaquette rappelle l'historique de l'association et ses objectifs :

- La préservation et la valorisation du territoire des Maures et sa forêt
- La conception d'un nouveau Schéma de développement durable du tourisme.

- L'obtention de la labellisation « Géopark des Maures » par l'UNESCO.
- La création d'un « Pôle recherche-formations-développement » d'activités nouvelles essentiellement dédiées à l'environnement méditerranéen et porteur de valeur ajoutée.

Elle a été éditée puis rééditée en deux mille exemplaires au total.et fut distribuée à tous les participants, au cours du Forum, afin que les membres associés la diffusent au sein des différentes administrations et organismes publics, citoyens et entreprises privées.

Elle est consultable sur les sites internet : » www.maures.developpement.fr » »maures.lattitude-galimard.com »

• Forum « Entre mer et terroirs »

La préparation du colloque a consisté :

- ✓ à élaborer le programme conformément aux objectifs de l'association
- ✓ à contacter les intervenants possibles
- √ à l'organisation matérielle
- ✓ au lancement des invitations
- ✓ à la préparation des communiqués de presse.

Le choix du lieu de ce Forum s'est porté sur Cavalaire à la date du 07 juin 2013, en partenariat avec Mme Annick NAPOLEON, maire et Conseillère régionale, particulièrement intéressée à la cohésion et au développement économique de ce territoire. La mairie a bien voulu mettre à disposition de l'association une salle communale et des éléments de logistique. Près de deux cents personnes ont assisté à la réunion.

A noter la présence de nombreuses personnalités, notamment celle de M le Sous Préfet de l'arrondissement de Draguignan, M Stanislas Cazelles et du président de la Chambre d'Agriculture, Alain BACCINO.

L'association a fait appel à Bruno QUIVY pour animer la réunion.

Hervé Passamar, chargé de mission à Maures Développement Durable, aura été le modérateur du débat.

Au cours de ce forum, ont été rappelés les quatre volets de la démarche de Maures Développement Durable:

- contribution à la protection et valorisation de la forêt des Maures.
- un nouveau Schéma de développement durable du tourisme
- un Pôle d'affaires et des filières de développement environnemental, de formations supérieures et professionnelles concernant l'environnement méditerranéen.
- Une demande de labellisation « Géopark » à l'UNESCO

Le but de ces trois actions qui se veulent innovantes et complémentaires est de proposer, sur le moyen et long terme, l'émergence d'activités diversifiées et favoriser ainsi des emplois pérennes pour les jeunes, tout en apportant de la valeur ajoutée à l'image du territoire.

> Ont été abordés les sujets suivants:

- « L'économie dans le golfe de Saint-Tropez , les atouts et les faiblesses de ce territoire remarquable » par Bruno Paravey, conseiller territorial de la délégation CCIV, et Bertrand Deschamps, Directeur de l'agence du Golfe de Saint-Tropez.
- « Les mesures de protection, et la biogéographie des Maures » par Ludocic Charrier,
 Directeur du service Environnement du Conseil Général du Var.
- « Le Parc national de Port-Cros et les quatre notions fondamentales qui le régissent : une gouvernance réservée à 50% aux acteurs socio-économiques, la définition des espaces, la mise en place d'une charte , la préservation du patrimoine culturel des villages et des plaines qui maillent le territoire des Maures, par Guillaume Sellier, Directeur.
- « l'agriculture et la viticulture dans leur contexte » intervenant Alain Baccino, Président de la chambre d'agriculture du Var,
- « Le projet INOVA ». Denis Ostré a rappelé l'origine de ce projet et ses engagements notamment au niveau de la filière bois-énergie.
- « la Fondation du Golf de Vidauban sur la biodiversité » par Catherine Fournil, Secrétaire générale, créée en 2007, elle a pour objectifs de préserver la forêt, mieux connaître son patrimoine à travers des inventaires, et faire partager ses préoccupations à travers la sensibilisation de tous publics.
- « la Charte forestière » présentée par Grégory Cornillac, chargé de mission à l'association des communes forestières du Var, et qui a pour objet de protéger et valoriser le massif mais également d'y développer des activités économiques durables.
- « La Forêt modèle » par Georges Franco, qui précisera qu'il s'agit d'une initiative régionale volontaire et d'un outil de gouvernance.
- « La politique des massifs et les mesures prises par le Conseil Général pour défendre les forêts contre les incendies » présenté par Frédéric Béniamino.
- « La Fondation du patrimoine », son rôle, expliqué par Jean Louis Atoch, Délégué départemental
- « la labellisation Géopark par l'UNESCO », son historique retracé par Guy Martini, responsable du Géopark de Haute Provence, et expert international pour l'UNESCO sur les Géoparks.
- « Le Tourisme » étude menée par Guy Castagné du cabinet BDRH conseils, qui de mieux utiliser les leviers du territoire, de tisser des liens entre les trois paysages des Maures, littoral, plaine et massif et de valoriser un tourisme annualisé tourné vers les patrimoines et la culture.
- « Le Pôle économique » présenté par Jean-Michel Couve et Hervé Passamar qui comporte trois volets :
 - le volet « affaires » avec un centre de bureaux mobiles et un centre de congrès
 - le volet « hôtelier, de tourisme, et de loisirs »
 - le volet « formations, recherches et développements » sur l'environnement méditerranéen.

Tout au long de cette journée, et à travers les différents thèmes abordés, l'association « Maures Développement Durable » a pu confirmer que les enjeux en matière d'attractivité du territoire des Maures sont multiples et que des solutions peuvent être trouvées aux problématiques des uns et des autres, en s'inscrivant dans un projet d'avenir tout en œuvrant en concertation, public/privé.

Ce forum était le second depuis la création de l'association.

• Deuxième semestre de l'année 2013

Maures Développement Durable, a poursuivi sa démarche en se réunissant au cours de deux Conseils d'administration :

- Le 18 octobre 2013 à la Mairie du Plan de la Tour :
- Le 19 décembre 2013 au Golf de Vidauban :

Lors du conseil d'administration du 18 octobre 2013 : Compte rendu des activités du premier semestre : rapport financier de l'ensemble des actions engagées depuis 2011 avec une ventilation détaillée de la subvention de 130.000€ accordée par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'ensemble des études réalisées par deux bureaux missionnés (stés BDRH Conseils, et JYB Consultant) ainsi que par Guy Martini (Directeur de la Réserve naturelle géologique de Haute Provence), la refonte de notre site, la réalisation de notre document de synthèse et l'organisation de la journée de communication, auront permis d'atteindre les objectifs prévus dans la demande de subvention à l'Etat.

Il fallait aussi, pour poursuivre les actions de l'association, se doter de moyens humains et recruter un nouveau « chargé de mission » ainsi qu'une secrétaire à mi-temps.

D'un commun accord avec les participants, il a été décidé de rédiger une fiche de poste concernant le « chargé de mission » Cette fiche devait comporter outre le profil recherché, le contenu de sa mission. Restait à décider, soit de salarier une personne « cadre » au sein de l'association, soit de recruter une personne indépendante.

Rappel a été fait de la nécessité de prises de contacts avec différentes entreprises susceptibles de devenir partenaires et de monter des dossiers de demande de subvention publiques.

A été procédé à la constitution du nouveau bureau, composé de 10 membres :

- Président : Jean-Michel COUVE
- Vice-Présidente : Annick NAPOLEON
- Vice-Présidente : Dominique LEDERLIN-ADER
- Vice-Présidente : Florence LANLIARD
- Secrétaire : U.P.V.
- Secrétaire adjoint : Syndicat des propriétaires forestiers
- Secrétaire adjoint : UDVN
- Trésorier : DCA PACA
- Trésorier adjoint : Chambre d'agriculture
- Trésorier adjoint : CCIV

<u>Lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013</u>, ont été présentés deux projets de budgets prévisionnels pour l'année 2014, l'un de fonctionnement, l'autre d'intervention.

➤ Le premier budget d'un montant de 30.232€ prenant en charge les services d'une secrétaire à temps partiel. Les cotisations ont été votées et il a été décidé d'appeler ces cotisations dés janvier 2014 pour les collèges 1, 2 et 5

- ➤ Le second budget prévoyait des prestations de sociétés conseils pour un montant de 120.000€ et l'embauche du chargé de mission.
- ➤ Deux candidatures au poste de « chargé de mission » ont été présentées au cours de ce dernier conseil d'administration. Il a cependant été décidé que cette embauche ne soit effective que lors de l'obtention de crédits permettant cette prise en charge.
- ➤ Le choix pour le chargé de mission s'est porté sur Frédéric MARTOS sur la base d'un mitemps.

Il a été convenu de procéder à l'élection d'un bureau restreint lors d'un prochain conseil d'administration.

Après un débat sur ce rapport, le Président Jean-Michel COUVE propose de passer au vote de la première résolution :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités 2013, décide de l'approuver, à l'unanimité, dans toutes ses dispositions

2. RAPPORT FINANCIER

Jean-Michel COUVE rappelle que les comptes de l'année 2013 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

Par ailleurs, un tableau synthétique (cf. fin de paragraphe) retranscrit toutes les recettes et dépenses depuis l'année 2007 et permet ainsi une vision globale des résultats au cours de ces 7 dernières années.

En préambule, le total du bilan ressort à 15.836€ € l'année 2013 s'est soldée par un résultat déficitaire de 7.519€.

A Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'association présente les caractéristiques suivantes :

total des produits de l'exercice	25.181€
> total des charges de l'exercice	41.143€
report des ressources antérieures non utilisées	8.442€

a) Produits

Les produits se décomposent en :

	cotisations pour	24.594 €
\triangleright	produits financiers pour	87 €
\triangleright	reprises sur provisions	306 €
\triangleright	produits exceptionnels	194 €

- ➤ Par rapport à l'année 2012, les cotisations ont augmenté de 56,20%. Cette augmentation transcrite dans les comptes de l'association est due :
 - ✓ aux participations prévues de deux communes, Le luc et Vidauban
 - ✓ aux cotisations nouvelles du collège 4 « citoyens » pour un montant de 1.070€
 - ✓ et enfin à l'augmentation des cotisations prévue lors de la dernière assemblée générale et basée sur le recensement de l'année 2009 x 0,40€/h\u00e4bitant.
- ➤ Les produits financiers sont inchangés par rapport à 2012 : il s'agit de rémunération des sommes disponibles sur le compte bancaire de l'association pour 87€
- ➤ Les reprises sur provisions concernent la sortie définitive pour non paiement d'un membre de l'association pour 306€
- ➤ Enfin, les produits exceptionnels proviennent de dons reçus par l'association lors de la journée du 07 juin 2013.

b) Charges

Les charges d'exploitation sont passées de 118.884€en 2012 à 41.143€ en 2013. Elles sont composées de :

- Les autres achats et charges externes pour 32.875€ contre 118.578€ l'année précédente et comprennent :
 - ✓ les honoraires d'Hervé PASSAMAR, chargé de mission pour 17.500€ contre 27.500€, et ce, en fonction de l'arrêt de son contrat au 31.07.2014
 - ✓ les honoraires du Cabinet BLION, chargé d'une mission administrative et comptable pour 6.255€
 - y des frais relatifs à la journée du 07 juin pour un montant de 8.172€
 - ✓ des frais d'assurance pour 77€
 - ✓ des frais de réceptions, missions, postaux et divers pour 870€ contre 1.856€.
- Les salaires et charges sociales pour un montant de 179€. Nous rappelons qu'il s'agit d'une hôtesse engagée pour la journée exceptionnelle du 07 juin 2014.
- La provision passée pour 7.783€ contre 306€ l'an dernier qui concerne l'éventualité d' impayés pour deux membres associés : il s'agit de la Fédération nationale des professions libérales, qui n'a pas réglé sa cotisation depuis 2011, et la commune de La Londe les Maures pour ses cotisations de 2012 et 2013.
- Les charges exceptionnelles de 306€ sont relatives à l'annulation des provisions passées pour impayés pour les années 2011 et 2012, et qui, après avis du Conseil d'Administration et en fonction de l'article 7 alinéa

c) Report des ressources non utilisées en fin 2012

La subvention allouée par le Ministère n'ayant pas été utilisée dans son intégralité en 2011 et en 2012 a été reportée sur 2013, pour un montant de 8.442€.

Dans le courant de l'année 2013, et conformément au projet initial pour lequel la subvention a été demandée, cette somme a fait l'objet d'une réintégration dans le compte de résultat de l'année. Comme il avait été prévu, elle a servi en partie à l'édition de documents de communication ainsi qu'aux frais engendrés par la journée du 07 juin 2013, mais également, aux honoraires d'Hervé PASSAMAR chargé d'animer le débat de cette journée.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2013, un déficit de 7.519€.

B Analyse du bilan : actif passif

a) Actif

- ➤ Le stock de 212€ mentionné en actif circulant concerne les DVD « Que vive le Massif des Maures » que l'association a réalisé au cours de l'année 2010, et qui sont toujours à disposition.
- Les cotisations n'ont pas toutes été versées en 2013. Quatre communes ainsi que cinq membres associés n'avaient pas versé la cotisation de l'année, voire des années antérieures. Ces créances représentent la somme de 13.649€ contre 4.984€.

Par mesure de prudence, comme il a été indiqué précédemment, la provision pour « créances douteuses » concernant trois cotisations, qui, se cumulant avec celles de l'an dernier se montent à 8.089€.

- ➤ Le poste "disponibilités" pour un montant de 9.574€concerne le solde de la banque.
- ➤ Enfin les charges constatées d'avance pour 32€ conœrnent l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2014 au 16 avril 2014.

b) Passif

- Le résultat de l'année précédente a été affecté au compte "report à nouveau" tel que voté par l'assemblée générale du 31 mai 2013 statuant sur les comptes de 2012 qui s'établit à 21.810€.
- ➤ Les dettes financières d'un montant de 1.545€ concernent une cotisation réglée à deux reprises par la commune de la Croix-Valmer et qui après accord avec le service compétent, a été reportée sur la cotisation 2014, ainsi qu'une cotisation d'un membre associé.

c) Proposition d'affectation du résultat

➤ résultat de l'exercice : 7.519€

➤ en totalité en compte "report à nouveau" : 14.291€

Rappel des comptes depuis 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cotisations des membres	+32.905	+31 708	+26 890	+20 150	+17 410	+15.745	+24 594
Divers produits				+ 597	+ 79	+87	+ 281
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	+3 288	0	0	0	+4 257		+ 306
Subvention sur études / (Etat)	+ 26250	+8 750	0	0	+130 000		
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	0	+18 000	+18 000	0			
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	0	0	+ 3 750	0			
Total recettes	+62 443	+ 58 458	+ 48 640	+ 20 747	+151 746	+15 832	+ 25 181
Achats				- 316	-8		
Fonctionnement	-5 590	- 5 263	-4 448	- 5 037	-6 840	-6 722	- 6529
Dotation aux provisions	0	- 612	-2 445	- 1 200	-306	-306	-7783
Charges exceptionnelles	-3 288	- 612	0	- 1 709	-4 692		- 306
Réceptions, missions et déplacement, manifestation du 07 06 2013	-2 340	0	0	- 3 916	-496	-1 445	-9024
Etudes	-52 923	- 17 641	0	0	-15 000	-110 410	-17 500
Site Internet Latitude Gallimard	0	- 71 760	-71 760	0			
Total dépenses	-64 141	- 95 887	- 78 653	- 12 178	-27 342	-118 883	-41142
Engagements à réaliser					-113 091	+104 649	+ 8 442
Résultat arrondi	-1 698	-37 429	-30 013	+ 8 569	11313	+ 1 598	-7519
REPORT FIN D'EXERCICE	+67 774	+30 345	+332	+8 900	+20 213	+ 21 811	+ 14 292

Jean-Michel COUVE rappelle que Carole BLION est à la disposition des membres de l'association qui souhaitent avoir des éclaircissements sur les comptes présentés.

Personne ne demandant la parole; il est proposé de passer au vote de la deuxième résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et la présentation des comptes de l'exercice clos, approuve, à l'unanimité, lesdits comptes et décide d'affecter les résultats de l'exercice ainsi qu'il suit :

Déficit : - 7 519€

Report à nouveau : + 14.291

Troisième résolution

L'assemblée générale donne, à l'unanimité, quitus à tous les administrateurs, en ce qui concerne leur gestion pour l'exercice 2013.

II RAPPORT D'ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE 2014

A. Rapport d'activités : On distinguera deux périodes :

• Premier semestre 2014

- ✓ Les activités de l'association ont été mises en veille du fait de la campagne des élections municipales du premier trimestre, de la mise en place des nouvelles équipes municipales, puis des élections européennes de Juin.
- ✓ L'été qui a suivi n'a pas été propice à une reprise effective des travaux.
- ✓ Toutefois, durant cette période, des réunions de travail se sont tenues au siège de l'association ou à l'Oustalet au Cannet des Maures dans le droit fil des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, avec l'appui bénévole de Frédéric Martos ainsi que des soutiens de Carole Blion et Sandra Boyer.

Constats des freins au développement des actions

- ✓ Insuffisance de mobilisation des communes (nécessité de contacts avec les nouvelles équipes municipales)
- ✓ Caractère encore trop virtuel de notre projet (exigence de le matérialiser par des études de faisabilité)
- ✓ Positionnement de notre projet parfois perçu comme concurrentiel par rapport à ceux portés par d'autres institutions (Charte forestière, Var-Ecopole....)
- ✓ Défaut de communication et d'échanges entre les membres de l'association engendrant une insuffisance de mobilisation

Recentrage des objectifs prioritaires

✓ Deux des quatre volets du projet MDD, devront être privilégiés : le Géopark et le Schéma de développement durable du tourisme (à intégrer à l'instruction du Géopark)

✓ Rappel

- = Une labellisation Géopark par l'UNESCO offrirait un positionnement très intéressant du territoire au plan international (Réseau mondial des Géoparks) tout en ne générant aucune contrainte environnementale ni administrative supplémentaire.
- = L'élaboration d'un nouveau « Schéma de développement durable du tourisme » permettrait une large concertation avec les acteurs du territoire.
- = Elle ouvrirait des pistes de développement d'un tourisme des quatre saisons liant le littoral, le massif et les plaines agricoles.
- = Elle intègrerait et abonderait le dossier Géopark.
- ✓ La poursuite de notre objectif « Préservation Valorisation » pourrait s'exprimer par notre contribution aux travaux du « Syndicat mixte du Massif des Maures » et au soutien à toute initiative ou projet public / privé dédiés à cet objet.
- ✓ Le quatrième volet de notre projet « Création d'un « Pôle d'excellence formationsrecherche-développement » sur le thème de l'environnement méditerranéen sera beaucoup plus complexe à concevoir et à instruire.

Dans l'attente de moyens financiers nouveaux, il sera plus raisonnable de surseoir à son instruction, tout en le conservant en mémoire.

• Deuxième semestre 2014

Un certain nombre de contacts et de réunions ont permis d'apporter des éléments nouveaux de réflexion et d'échanges pour le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de ce jour :

- <u>Un déjeuner de travail</u> qui a réuni à Flassans, le Président, Guy Martini et Frédéric Martos sur le thème du « Géopark » a permis de consolider les pistes et orientations du projet de demande de labellisation à l'UNESCO.
 - ✓ Il s'agirait du seul projet français intéressant le littoral
 - ✓ La forte composante touristique potentielle constituerait un plus indéniable pour une prise en compte par l'UNESCO de notre projet
 - ✓ La labellisation servirait l'ensemble des acteurs territoriaux et des partenaires institutionnels et privés. Elle permettrait la reconnaissance de leurs savoir-faire et de leurs efforts en matière de développement durable et concourait à faire fructifier leurs activités.

- Réunions partenariales

1. Partenariats institutionnels

- A la suite de concertations avec les responsables de services du Conseil Général, une rencontre avec le Directeur Général des Services, Alain PRUVOST, a eu lieu le 26 Septembre 2014.
- Après présentation du projet, de ses objectifs et des enjeux territoriaux, il a été proposé d'engager, durant le 1er semestre 2015, une étude de faisabilité concernant « Géopark » et « Schéma de développement durable du Tourisme » ainsi que d'en mesurer les convergences avec les politiques de développement territoriales mises en œuvre par l'Assemblée départementale.

En première analyse et après avoir réétudié les prescriptions des Contrats territoriaux du Conseil Général sur les différents périmètres de SCOT, ces convergences semblent évidentes.

- Aussi, il a été convenu que le Conseil Général mette à disposition de l'association, et durant 6 mois, Frédéric Martos, sur un temps partiel de 40%. Cet appui, dont le caractère onéreux sera précisé dans le cadre d'une convention que nous devons examiner afin de préciser si nos capacités financières nous permettent cet engagement.
- Par ailleurs, plusieurs contacts ont été pris avec des élus et des cadres du Conseil Régional. Une première réunion est prévue avec Mireille PEIRANO, le 6 janvier prochain à l'Hôtel de Région.

2. Partenaires universitaires et scientifiques

1. Géologie et géosciences

Outre la participation scientifique de Guy Martini, le laboratoire de géologie « **Géoazur** » de l'Université de Nice a été sollicité. Il a accepté d'accompagner l'étude de faisabilité du premier semestre 2015 en fournissant son expérience des inventaires et des scénarios de mise en valeur.

• Valorisation numérique

Ingemédia: Ecole d'ingénierie de communication numérique de Toulon a proposé d'accompagner le projet en fournissant deux supports numériques venant en appui de l'étude de faisabilité du premier semestre 2015. Elle a, aussi, accepté le principe d'une collaboration plus poussée, dès l'année suivante.

• Le Port National de **Port-Cros**

Une nouvelle rencontre avec Monsieur Guillaume SELLIER, Directeur du Parc, a permis de poser le principe d'un partenariat d'études. Son expertise en matière de développement durable maritime sera très complémentaire et appréciable pour la conduite de notre dossier de faisabilité.

3 Partenariats privés

Des contacts ont, aussi, été établis avec quelques partenaires privés potentiels :

- <u>Guillaume Ficat-Andrieu</u>: Cadre à la Société SYSTRA propose sa collaboration personnelle sur toutes les questions intéressant les mobilités touristiques (cf ses publications sur ce thème)
- <u>Claire Dutertre</u>: Fondatrice de Femmes d'Entreprise d'Europe, Consultante Prospective & Stratégie Communication RH serait disposée à collaborer avec nous pour tout ce qui concerne la recherche et l'établissement de partenariats avec le monde de l'entreprise
- <u>Une liste de prospects entrepreneuriaux privés</u> a été établie. Des premiers contacts ont été pris par le Président. Des rencontres seront programmées dès le premier trimestre 2015, si le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de ce jour en confirment l'intérêt.

B. Situation financière 2014

L'appel des cotisations s'est effectué fin janvier 2014, sur la base du recensement de la population en date de 2009 multiplié par 0,40€/habitant. Le tableau présenté ci-dessous rappelle les cotisations appelées. Celles signalées par les lettres NP sont les communes et associations qui n'ont pas réglé leur cotisation à ce jour.

Détail des cotisations des communes et organismes membres en 2014 :

Communes		21533
Cavalaire-sur-mer		2 739 €
Collobrières	NP	770 €
La Croix Valmer		1 394 €
La Garde-Freinet	NP	719€
Grimaud		1 752 €
La Londe-les-Maures	NP	4 023 €
Le Luc	NP	3 752 €
Le Plan de la Tour		1 165 €
Rayol-Canadel-sur-mer	NP	276 €
Le Thoronet		901 €
Vidauban	NP	4 042 €
Autres membres		1 989 €
U.D.V.N.	NP	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153 €
Chambre d'Agriculture du Var	NP	153 €
Chambre des Métiers du Var		153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	NP	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var		153 €
Union Patronale du Var		153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var		153 €
UN des Associations de Professions Libérales	NP	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var		153 €
DCA PACA	NP	153 €
Syndicat des propriétaires forestiers		153 €
JM COUVE		153 €

A ce jour et comme vous pouvez le constater, six communes et cinq membres associés n'avaient pas réglé leur cotisation 2014.

Nous soulignons également que l'association n'a pas émis d'appel à cotisations pour le collège 4 « les citoyens » pour l'année 2014, celles enregistrées pour 2013 valant aussi pour cette année.

Comme il avait été envisagé lors du Conseil d'administration de décembre 2013, une secrétaire à temps partiel a été engagée. Sandra BOYER a pris ses fonctions le 06 janvier 2014, sur la base d'un temps partagé de 34h67 mensuel soit 8heures hebdomadaires. Son contrat s'est interrompu en septembre 2014. Elle poursuit sa mission en qualité d'assistante parlementaire du président.

Par ailleurs la convention avec le cabinet AUDICOMPTA s'est poursuivie.

La réunion du Conseil d'administration et de cette Assemblée Générale de fin d'année nécessiteront l'engagement de frais (location de salle, réception, etc).

Enfin, compte tenu de la date avancée de la situation financière nous avons tenu compte de possibilités d'impayés de cotisations pour deux communes soit une provision de 7 775€ et 153€ pour une association.

La situation comptable de l'association est ainsi reproduite dans le tableau suivant :

	2012	2013	2014
Cotisations des membres	+15.745	+24 594	+ 23 522
Divers produits	+87	+ 281	+ 87
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		+ 306	
Subvention sur études / (Etat)			
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)			
Partenariat privé/site internet (20%/HT)			
Total recettes	+15 832	+ 25 181	+ 23 609
Achats			
Fonctionnement	-6 722	-6 529	-13 000
Dotation aux provisions	-306	-7 783	-7 928
Charges exceptionnelles		-306	
Réceptions, missions et déplacement, manifestation	-1 445	-9 024	-2 000
Etudes	-110 410	-17 500	
Site Internet Latitude Gallimard			
Total dépenses	-118 883	-41 142	-22 928
Engagements à réaliser	+104 649	+ 8 442	
Résultat arrondi	+ 1 598	-7519	+ 681
REPORT FIN D'EXERCICE	21 811	14 292	14 973

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la situation financière 2014 , décide de <u>l'approuver à l'unanimité</u>.

III PERSPECTIVES 2015

<u>A – Perspective d'activités</u>

C'est sur la base des constats, des contacts et des éclairages apportés durant l'année 2014, qu'on est en mesure, aujourd'hui, d'évoquer notre projet et notre plan de charge pour 2015

- Conformément aux accords passés avec le Conseil Général, les six premiers mois de l'année seront consacrés au montage du dossier de faisabilité concernant la création du Géopark et son Schéma de développement durable du tourisme.
 - ➤ Les contacts partenariaux institutionnels, universitaires et scientifiques ainsi que privés seront mobilisés dans un but technique mais aussi financier.
 - ➤ La contribution de Frédéric Martos sera d'autant plus précieuse que ce travail nécessitera des relations avec différents services du Conseil Général.

Des contacts préliminaires ont déjà été établis dans ce sens. La convention entre MDD et le Conseil Général se conclura le 15 juin date à laquelle lui sera présenté notre dossier pour approbation et suite à donner.

Le remboursement de la part du salaire de Frédéric Martos par MDD devra intervenir au terme de la convention.

Les montants à prévoir, sur la base d'une mise à disposition de 40% de son temps s'élèveraient a environ 6 500.00€ (la somme exacte sera portée au document d'orientation budgétaire 2015).

- ➤ Un projet de cadre et programme de travail sera adressé aux membres du Conseil d'administration dans le courant du mois de Janvier prochain.
- 2) <u>Recherche de partenariats privés et mobilisation des contacts</u> institutionnels, universitaires et scientifiques.

3) Communication

- En interne: proposition:
 - Constituer une plate forme numérique afin d'échanger les informations et les avis sur les différentes actions entreprises
 - Organiser une réunion ouverte par mois (exemple : les 4èmes vendredis matin de chaque mois soit : les 23/01 – 27/02 – 27/03 pour le 1^{er} trimestre).

En externe:

- Nécessité d'élaborer une stratégie de diffusion de nos informations par les médias et sur notre site internet.
- Ciblage-citoyen afin de rechercher de nouveaux adhérents pour conforter l'Assemblée générale
- 4) <u>La constitution d'un nouveau bureau</u> resserré sera proposée et débattue en Conseil d'administration.

B – Orientations budgétaires 2015

En fonction des perspectives d'activité de l'année à venir, nous avons mis à jour le budget prévisionnel qui a été adopté par le Conseil d'administration.

Ce budget tient compte:

- des cotisations basées sur le nouveau recensement (références : 01 janvier 2011) et en vigueur à compter du 01 janvier 2014.
- des dépenses prévisibles ad minima pour 2015

1. Produits et cotisations

- → pour le collège 1 , communes : nombre d'habitants (recensement 2011) x 0.40€/habitant
- → pour le collège 2, les organisations professionnelles : 153€
- → pour le collège 3, les entreprises partenaires : 300€
- → pour le collège 4, les citoyens 20€ par personne et 30€ pour un couple

	Population totale	
<u>Collège 1 : Communes</u>		15 384,40
Collobrières	1 916	766,40
La Croix Valmer	3 641	1 456,40
La Garde-Freinet	1 796	718,40
Grimaud	4 211	1 684,40
La Londe-les-Maures	10 060	4 024,00
Le Plan de la Tour	2 966	1 186,40
Rayol-Canadel-sur-mer	729	291,60
Le Thoronet	2 381	952,40
Vidauban	10 762	4 304,80
Collège 2 :Autres membres		1 836
U.D.V.N.		153
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153
Chambre d'Agriculture du Var		153
Chambre des Métiers du Var		153
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var		153

CD Jeunes Agriculteurs du Var	153
Union Patronale du Var	153
Union Professionnelle Artisanale du Var	153
UN des Associations de Professions Libérales	153
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153
DCA PACA	153
Syndicat des propriétaires forestiers	153
<u>Collège 4 Citoyens</u>	1 100
Citoyens	1100
Collège 5 : Personnes ressources	153
JM COUVE	153

Jean-Michel COUVE forme le voeu que les membres du collège des citoyens soient plus nombreux et invite tous les participants de ce jour à diffuser largement la plaquette de communication auprès de personnes qui seraient intéressées par les objectifs de l'association et à leur proposer d'adhérer pour un montant de 20€ à « Maures Développement Dunble »

2. Charges

Le fonctionnement de l'association en 2015 devra tenir compte :

- → Du reversement au Conseil Général du Var de la mise à disposition de Frédéric MARTOS pour deux jours par semaine soit une somme évaluée à 6 500€.
- → De la prise en charge de frais de déplacements évalués à 2.000€
- → De la prise en charge de frais de déplacements de stagiaires d'étudiants universitaires délégués par GEOAZUR et INGEMEDIA pour un montant d'environ 1.000€
- → Communications, publications, etc: 1.000€
- → Les autres frais de fonctionnement restant pratiquement inchangés.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2015
Cotisations membres	18 473
Divers à percevoir	90
TOTAL RECETTES	18 563
Achats	
Fournitures administratives	500
Assurances	120
Site	100
Frais de missions réceptions, déplacements	3 000
Frais de communications, publications, etc	1 000
Frais de fonctionnement	6 237
Frais prestations Conseil Général du Var	6 500
Frais divers de banque	100
Provisions impayés	8 634
TOTAL DEPENSES	26 191
RESULTAT ATTENDU	7 628
REPORT FIN D'EXERCICE	7 345

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2015 décide de l'approuver à l'unanimité

Jean-Michel COUVE invite l'assemblée à se prononcer sur la dernière résolution concernant la prise en charge par l'association de la convention qui sera signée avec le Conseil Général et qui devrait prévoir une rémunération évaluée à ce jour à 6.500€mais qui pourrait fluctuer de plus ou moins 1.000€.

Sixième résolution

L'assemblée générale, donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au Président, Jean-Michel COUVE, pour signer toutes conventions dans l'intérêt de l'association, et notamment celle, avec le Conseil général, concernant la mise à disposition à temps partiel de Frédéric MARTOS, agent de la collectivité départementale, en qualité de chargé de mission pour l'association.

<u>Jean-Michel COUVE</u> souligne qu'il proposera dans le courant de l'année 2015 de nouvelles modifications de statuts afin que les membres des collèges III et IV soient représentés aux conseils d'administration.

Dans le cadre des questions diverses Monsieur <u>François REMOND</u> souhaite attirer l'attention du Président sur deux points principaux :

- 1) le premier concerne les modifications importantes qui ont été apportées dans le code forestier du 26 janvier 2012 intégrées dans le plan départemental PPRIF en deux étapes :
 - Ce plan prévoit des dispositions relatives à l'aménagement de l'espace rural ayant pour finalité la protection des bois et forêts. Il en précise les modalités.
 - Le plan départemental de protection des forêts contre les incendies précise les terrains qui, à l'intérieur d'un périmètre de protection et de reconstitution forestière, peuvent faire l'objet de travaux d'aménagement et d'équipement pour maintenir ou développer une utilisation agricole afin de constituer les coupures nécessaires au cloisonnement des massifs.

Il précise, qu'à ce titre, grand nombre de PPRIF sont actuellement illégaux.

2) le second point abordé est celui de la mise en application de la loi ALUR, qui constitue un problème majeur. Comment, en effet, sera appliquée cette loi dans nos communes? Celles ci doivent rapidement prendre les dispositions indispensables afin de ne pas dénaturer leurs territoires urbains.

<u>Jean-Michel COUVE</u> a bien pris connaissance de ses rapports et l'en remercie. Sur de nombreux points.il est entièrement d'accord avec ses analyses.

Concernant les questions d'urbanisme, Jean-Michel COUVE précise que c'est aux Maires de décider des mesures à prendre pour la mise en application de la loi ALUR sur leur territoire.

Concernant les forêts et la réalisation des PPRIFF il rappelle qu'à l'origine les services de l'Etat ont confié à des bureaux d'études le soin de dessiner les périmètres de prévention des incendies de

forêts. Les Services d'Incendie et de secours ont été mobilisés pour participer à cette étude. Ils ont, au titre de la sécurité des biens et des personnes, délimité les zones rouges.

Or, la CEMAGREF a proposé que les périmètres ne soient pas réalisés d'un seul tenant sur les territoires des communes mais tiennent compte de différents éléments susceptibles de les affiner. Les risques sont très différents selon la nature des habitats, de la végétation et de la distance entre la végétation et les bâtiments.

<u>Nicole TRONCHE</u> souhaite connaître la position du Président concernant le projet de Charte de Port Cros.

<u>Jean-Michel COUVE</u> rappelle qu'un nouveau texte de loi a prévu la création d'une zone de proximité des Parcs. A ce jour, beaucoup de réticences de la part des populations, des chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, entreprises nautiques. Il semble que beaucoup d'informations et de communications soient encore nécessaires. Cependant, les débats et les enquêtes publiques sont en cours. La décision d'adhérer ou pas à la charte a été fixée en septembre / octobre 2015. Au titre du développement durable du territoire, nous aurons très certainement à débattre sur ce thème.

<u>François RAYMOND</u> pense qu'aucune contrainte nouvelle ne sera imposée aux communes du fait de leur adhésion, et qu'il appartiendra aux Maires de définir leurs politiques, au nom de la liberté et de la co-réflexion.

<u>Marie christine HAMEL</u> souligne que l'on doit porter toute notre attention sur le projet de labellisation par l'UNESCO du Géopark. Celle-ci pourrait grandement contribuer à des retombées positives en matière économique, sociale et de développement durable du territoire.

<u>Jean-Michel COUVE</u> précise qu'un Géopark pour être labellisé par l'UNESCO doit déjà avoir été créé. Il faut œuvrer afin que le Conseil général accepte d'en être la structure porteuse.

En conclusion:

<u>Jean Michel COUVE</u> remercie les participants, leur rappelle le prochain rendez-vous : le vendredi 23 janvier à l'OUSTALET au Cannet des Maures.

La séance est levée à 12H50 ; Elle est suivie d'un déjeuner au « Café des jardiniers ».